

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. (séance du 6 mars 2013)
(le compte rendu complet peut être consulté en mairie)

Présents : MM. GUILLERET – TACHON – ETIENNE – JAMBIN – Mmes MALESTROIT – GICQUEL
MM. MOY – JAN – JEHAN – Mme VALLEE – MM. LE BIHAN – BIDAN – Mmes BOISHARDY – CHOUPEAUX –
MM. HICQUEL – LE TINNIER – LE BARS

Absents excusés : M. LE CORRE – pouvoir à M. ETIENNE
M. GETAIN

Secrétaire de séance : M. HICQUEL

Le compte rendu de la réunion du 6 février 2013 est approuvé à l'unanimité

COMPTES ADMINISTRATIFS 2012

1°) Caisse des Ecoles : Dépenses 2 468.89 €
 Recettes 2 300.00 € (+ 207.94 € d'excédent reporté)

Soit un déficit d'exercice de 168.89 € et un excédent cumulé au 31.12.2012 de 39.05 €

Ce compte administratif est approuvé à l'unanimité

2°) Lotissements communaux
Fonctionnement : Dépenses 413 948.93 €
 Recettes 424 900.79 € (+ 10 669.07 € d'excédent reporté)

Soit un excédent d'exercice de 10 951.86 € et un excédent cumulé au 31.12.2012 de 21 620.93 €

Investissement : Dépenses 371 840.87 € (+ 10 669.07 € de déficit reporté)
 Recettes 322 819.07 €

Soit un déficit d'exercice de 49 021.80 € et un déficit cumulé au 31.12.2012 de 59 690.87 €.

Ce compte administratif est approuvé à l'unanimité

3°) Assainissement :
Fonctionnement : Dépenses 27 858.60 €
 Recettes 60 986.90 €

Soit un excédent d'exercice et un excédent cumulé au 31.12.2012 de 33 128.30 €

Investissement : Dépenses 44 010.54 €
 Recettes 44 698.38 € (+ 46 489.40 € d'excédent reporté)

Soit un excédent d'exercice de 687.84 € et un excédent cumulé au 31.12.2012 de 47 177.24 €

Restes à réaliser : Dépenses 4 132.59 €
 Recettes 11 054.58 €

Soit un excédent sur les restes à réaliser de 6 921.99 €

Ce compte administratif est approuvé à l'unanimité

4°) Commune
Fonctionnement : Dépenses 1 206 575.28 €
 Recettes 1 630 128.97 €

Soit un excédent d'exercice et un excédent cumulé de 423 553.69 €

Investissement : Dépenses 1 194 405.75 € (+ 48 829.33 € de déficit reporté)
 Recettes 1 085 173.04 €

Soit un déficit d'exercice de 109 232.71 € et un besoin de financement cumulé au 31.12.2012 de 158 062.04 €

Restes à réaliser : Dépenses 139 212.99 €
 Recettes 99 500.00 €

Soit un besoin de financement sur les restes à réaliser de 39 712.99 €

Ce compte administratif est approuvé, après un vote à bulletins secrets, par 12 voix pour, 2 abstentions et 3 bulletins blancs.

SUBVENTIONS 2013

Le Conseil Municipal accorde les subventions suivantes :

Associations	Bénéficiaires	Attributions
<u>Ecoles – Etablissements de formation</u>		
Fournitures (par enfant scolarisé)		36.70 €
Ecole Publique	172	6312.40 €
Ecole Notre Dame de Lourdes	70	2569.00 €
Classe de découverte (par enfant scolarisé)		15.30 €
Ecole Publique	172	2631.60 €
Ecole Notre Dame de Lourdes	70	1 071.00 €
Caisse des Ecoles		2 300.00 €
Réseau d'Aide Spécialisé (versée uniquement si intervention à l'école)		180.00 €
Chambre des Métiers de Ploufragan	6	192.00 €
CFA des Côtes d'Armor	3	96.00 €
Maison Familiale Rurale de Loudéac	4	128.00 €
<u>Associations et autres organismes communaux et intercommunaux</u>		
CCAS		5 000.00 €
FNACA pour l'achat d'un drapeau		900.00 €
Comité des Fêtes		1 700.00 €
Comité des Fêtes (maisons fleuries)		550.00 €
Comité des Fêtes : déficit N-1 fête de la musique		540.56 €
ASM FOOT		2 450.00 €
ACM HAND		2 450.00 €
Tennis Intercommunal du Lié		410.00 €
Triangle d'Uzel		655.00 €
<u>Associations et organismes extérieurs</u>		
Comice Agricole		464.64 €
Conseil Général		
Fonds d'aide aux jeunes		200.00 €
FSL		400.00 €
Sapeurs Pompiers Plouguenast		100.00 €
Les Restos du Cœur		100.00 €
Croix Rouge		300.00 €
Association « Partageons Tout »		50.00 €
Centre Anticancéreux		200.00 €
Association des Donneurs de Sang		153.00 €
France Adot 22		50.00 €
ADMR		153.00 €
Association « La Butte Rouge »		31.00 €
Société Hippique Rurale		50.00 €

PARTICIPATIONS

1°) – Location des bassins de la piscine par les écoles

Compte tenu de l'augmentation des tarifs de la piscine de Loudéac, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de porter la participation communale de 7.50 € à 10 € par élève scolarisé en primaire au 10 janvier de l'année. Cette participation sera versée aux associations de parents d'élèves sur présentation des factures.

2°) – Contrat d'association avec l'Ecole Notre Dame de Lourdes

Le coût de revient d'un élève de l'Ecole Publique a été pour 2012 de 564.51 €. Par conséquent la participation communale 2013 versée, au titre du contrat d'association, sera de 37 822.17 €.

ALIMENTATION ELECTRIQUE STATION DE POMPAGE DU HAMEAU DE LA RODE

Pour l'alimentation électrique de la station de pompage du Hameau de la Rode, le Conseil Municipal accepte le devis établi par ERDF d'un montant de 1 108.69 € TTC.

CONTROLE LEGIONELLES

Le Conseil Municipal décide de confier le contrôle des légionelles à la société AQUALAM moyennant un cout de 633.88 € TTC pour l'année 2013

RYTHMES SCOLAIRES

Le Conseil Municipal demande le report de l'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014

ACHAT DE MATERIEL

1°) Matériel de couchage pour l'école maternelle publique

L'équipement de l'école maternelle en matériel de couchage va être complété par l'achat de 10 couchages auprès de l'UGAP moyennant un coût TTC de 755.19 €.

2°) Salle de réunion de la salle des sports : pose d'adhésifs sur les fenêtres

Le Conseil Municipal confie la réalisation d'adhésifs sur les fenêtres de la salle de réunion de la salle des sports à DECOGRAPH, moyennant un coût TTC de 293.02 €.

SPECTACLE DES 7 ET 8 AVRIL 2013

Un spectacle intitulé « Outreciel » avec la compagnie « La Valise » sera organisé, en partenariat avec « Itinéraires Bis » et « Cac Sud 22 » dans le cadre du festival « objectif 373 » les dimanche 7 à 17 h (tout public) et lundi 8 avril 2013 à 10 h (séance scolaire).

Le Conseil Municipal fixe le tarif des entrées à 4 €. Pour la séance scolaire, la gratuité est accordée aux écoles de LA MOTTE.